

LES
MÉTROPOLES
BARBARES

GUILLAUME FABUREL

**Prix du livre
d'écologie politique**

le passager clandestin

LES
MÉTROPOLES
BARBARES

LES
MÉTROPOLES
BARBARES

GUILLAUME FABUREL

Cet ouvrage a été publié pour la première fois en 2018 par les éditions le passager clandestin, sous le titre *Les métropoles barbares. Démondialiser la ville, désurbaniser la terre.*

Il a reçu en novembre 2018 le Prix du livre d'écologie politique décerné par la Fondation de l'écologie politique.

Cette nouvelle édition a été entièrement revue et augmentée.

Éditions le passager clandestin
51, rue Polonceau
75018 Paris
www.lepassagerclandestin.fr

Couverture : Yanni Panajotopoulos
(yanni@pleineouverture.com)
Corrections : Anne Kraft, Vladimir Sichler

À mes chéries, Joséphine et Anne-Françoise

SOMMAIRE

Avertissement de l'auteur9

**Prologue : Pour une reprise de la critique
de la métropolisation** 11

Ressorts du néolibéralisme urbain31

La grande ville pour croître et grossir :
la nouvelle géographie du capitalisme33

La grande ville pour accélérer : développement
du mouvement et accroissement des rendements51

La grande ville à consommer : production et sécurisation
du capital symbolique de la performance65

La grande ville pour accumuler :
les villes comme firmes territoriales91

Imaginaires et non-dits de la métropolisation 125

Sélection métropolitaine et relégations internes127

Mutations spatiales et périphérisation147

La décroissance urbaine
ou la métropole comme nécropole167

Épuisement des corps
et retournement des imaginaires de la grande ville185

La dépolitisation de l'urbain225

Les passions joyeuses de la désurbanisation 263

Le petit train de l'alter-urbain :
un tour d'horizon des mobilisations265

Les communs d'une biopolitique
de la transformation : habiter, coopérer, autogérer329

Épilogue : Une éthique de la décroissance pour désurbaniser la terre	383
Annexes.....	413
Glossaire d'autodéfense à compléter librement	413
Petite vérification pratique.....	419
Bibliographie sélective	423

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR ———

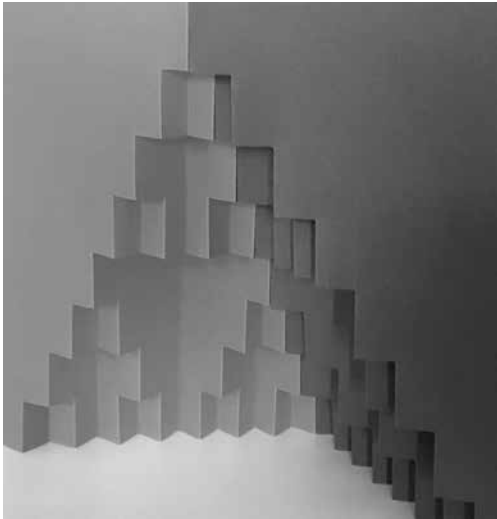
Le propos développé ici est le fruit de vingt-cinq ans d'enseignement et de recherche en géographie et en science politique, en urbanisme/aménagement et en environnement. Il se situe à la croisée de contributions académiques¹ et militantes² et souhaite prolonger une conception de la tradition universitaire et de son rôle social, en particulier dans les disciplines traitant de l'espace et des sociétés : contribuer à une prise de recul analytique et à la construction de propositions critiques. Il se nourrit des réflexions et des travaux essentiels d'étudiantes et d'étudiants en master et en doctorat, notamment, ces dernières années, ceux de Lucie Lerbet, Maële Giard et Thibaud Cavailès. Ce travail n'aurait tout simplement pas été possible sans la complicité,

1. Portant sur les apories de la démocratie dite participative (pour les *Cahiers Ramau*, 2013), sur le déni démocratique du passage en Métropoles (pour *Esprit des villes*, 2015), sur les enjeux écologiques et paysagers dans les villes métropolisées (pour *La Revue de l'académie d'agriculture*, 2015), ou les alternatives socioécologiques au biopouvoir métropolitain (pour *Le Cri. Miscellanées d'architecture*, 2017) ainsi que sur les savoirs très disciplinaires de l'urbanisme (pour le *European Journal of Geography*, 2017 et *Tous urbains*, 2018).

2. Pour *Les Zindigné(e)s*, le Club de Mediapart, *Ecologik*, *La Décroissance*, Le Média, Médiacités, *Silence*, *Sans Transition*, *Transrural initiatives...* Et lors de rencontres avec les Amis du Monde diplo, des rassemblements contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, dans le Quartier Libre des Lentillères, à Dijon, ou encore avec le Réseau français des territorialistes (www.reseau-territorialistes.fr/).

l'implication et l'énergie de Daphné Vialan (Arche de Saint Antoine) et Mathilde Girault (UMR Triangle, université de Lyon, animatrice du Carnet des études urbaines¹).

Le propos de cette réédition augmentée n'engage toutefois que son auteur².



Pyramides modernes (JF)

1. urbs.hypotheses.org/

2. Guillaume Faburel est professeur en géographie, urbanisme et science politique à l'université Lyon 2 et à l'Institut d'études politiques de Lyon. Chercheur à l'UMR Triangle, ses travaux portent sur les enjeux d'environnement, les politiques d'aménagement, leurs effets sociaux, spatiaux et écologiques [NdE].

POUR UNE REPRISE DE LA CRITIQUE DE LA MÉTROPOLISATION —————

Alors que de toutes parts le besoin se fait sentir de retisser des liens respectueux avec la terre pour faire face à une crise écologique sans précédent, que les injustices sociales et les inégalités territoriales, déjà béantes, ne cessent d'augmenter, et que la concentration des leviers de l'action publique entre les mains de professionnels et d'experts impose d'ouvrir la voie à une démocratie plus directe, le pouvoir politique français a proposé en 2014 puis en 2017 une recette miracle en créant 13 villes (puis 22) dotées du statut de Métropole, et 13 nouvelles méga-régions. On connaît les superstitions associées au chiffre 13. Quel sort s'agit-il ici de conjurer ?

MÉTROPOLE, MÉTROPOLE, MÉTROPOLE ! PETITE HISTOIRE DE MOTS

Métropole : le mot est revenu en force depuis quelques années chez les experts de l'urbanisme et de l'aménagement. Nombre d'élus locaux et nationaux en France fondent désormais leurs ambitions et leurs programmes politiques sur cette notion. À tous les étages de l'administration territoriale, il n'est plus question que d'« enjeux métropolitains », de « pouvoirs métropolitains », de « gouvernance métropolitaine », d'« acteurs métropoli-

tains », de « territoires métropolitains », de « forums », d'« ateliers » et de « *workshops* » métropolitains... Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Aix-Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Rennes, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours : 22 villes françaises peuvent aujourd'hui se prévaloir de ce précieux statut créé en 2014 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam)¹. Dans une acception moins administrative, nombre de villes européennes et américaines (du Nord comme du Sud), de même que les mégapoles asiatiques ou les villes-champignons des pétromonarchies du Golfe se caractérisent elles aussi comme des « métropoles ».

Le terme n'a pourtant rien de nouveau. Il vient du bas latin *metropolis*, lui-même issu des racines grecques *mêtèr* (mère), et *polis* (ville). La « ville mère » se rattache à un territoire, sur lequel elle exerce son influence, celui-ci s'inscrivant lui-même dans un ordre géographique et politique plus vaste. Elle a pu, au fil de l'histoire, désigner un comptoir accueillant les marins et les négociants de la Grèce antique, la capitale d'une province sous l'Empire

1. Selon l'article L5217-1 du Code général des collectivités territoriales, une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes « d'un seul tenant et sans enclave », qui s'associent au sein d'« un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion ». La métropole a pour objectif de valoriser les fonctions économiques métropolitaines et ses réseaux de transport et de développer les ressources universitaires, de recherche et d'innovation. Elle assure également la promotion internationale du territoire.

romain, le chef-lieu d'une province ecclésiastique pour l'Église catholique à partir du XIV^e siècle, le siège d'un « métropolitain » pour l'Église orthodoxe... Après une éclipse de quelques siècles entamée au début de l'ère moderne (XVI^e siècle), le mot réapparaît au XIX^e siècle, associé à la naissance des empires coloniaux européens et à l'exploitation des territoires conquis. En ces temps d'avènement capitaliste et de culture saint-simonienne, le terme retrouve sa connotation symbolique de puissance. Tout au long de son histoire, le mot de métropole est donc étroitement lié à la concentration des pouvoirs économique, politique et même religieux, dont les villes-capitales et, plus généralement, les grands agglomérats urbains sont le siège.

Toutefois, dans le foulée des transformations urbaines de l'ère industrielle, au tournant du XX^e siècle, le terme est aussi parfois devenu synonyme de massification, d'entassement, voire de promiscuité et d'insalubrité¹. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, certains vont même jusqu'à annoncer la « fin des villes », voire « la mort de la ville »². Ces cris d'alarme face à la croissance tentaculaire des villes n'ont cependant guère retenti aux oreilles des planificateurs du pouvoir. À la même époque,

1. Voir Françoise Choay (1965), *L'urbanisme, utopies ou réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2014. Outre une synthèse claire de l'évolution des représentations de la ville depuis la révolution industrielle, ce livre comprend une sélection de textes témoignant des conceptions de la ville aux XIX^e et XX^e siècles.

2. Paul Henry Chombart de Lauwe, *La fin des villes. Mythe ou réalité ?*, Paris, Calmann-Lévy, 1982 ; Françoise Choay, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1994, p. 26-35.

très précisément le 2 juin 1964, le vocable de métropole entame en effet une nouvelle carrière. C'est l'âge d'or de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)¹, dont les métropoles deviennent le principal outil de régulation de l'espace. Huit « métropoles d'équilibre », grandes conurbations inscrites dans des bassins industriels, se voient ainsi conférer un nouveau rôle par l'État : équilibrer le développement de la région parisienne hypertrophiée en décentralisant des fonctions jusque-là assurées quasi exclusivement par la capitale.

Problème, l'administration nationale de l'aménagement du territoire, malgré son rôle de planification à long terme, n'a pas anticipé les mutations économiques pourtant déjà engagées dans les milieux urbains (les prémices de la désindustrialisation et, bientôt, les délocalisations en chaîne liées à la mondialisation), pas plus que les risques écologiques, que les nombreuses catastrophes environnementales des années 1960-1970 avaient pourtant rendus très concrets : en 1974, ce cadre d'action de la décentralisation est abandonné et le terme de métropole renvoyé, pour quelques années, à la confidentialité des prospectives savantes de la géographie d'État.

Cinquante ans après les « métropoles d'équilibre », la loi Maptam du 27 janvier 2014 crée donc un nouveau statut de « Métropole »². En terme démographique,

1. La Datar sera absorbée, en mai 2014, dans le nouveau Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

2. Nous ne conservons dans ce livre la majuscule que lorsque le terme renvoie explicitement au cadre juridique défini par cette loi.

celui-ci s'applique à des unités urbaines¹ accueillant plus de 400 000 habitants, situées dans une aire urbaine² de plus de 650 000 habitants. Cette loi constitue le temps fort de « l'acte III de la décentralisation », qui fait suite aux grandes lois « Defferre » de 1982-1983 (acte I), ainsi qu'à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 entérinant le principe de la décentralisation et à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 (acte II). L'avènement des Métropoles couronne donc un cheminement politique transpartisan de près de cinquante ans, dont le but était d'inciter, puis d'obliger les communes à se regrouper³. Cet acte III franchit toutefois un cap en créant pour certains de ces regroupements un statut juridique exceptionnel qui contraint fortement les communes concernées, notamment en matière de fiscalité et de transferts de compétences. Accompagnée des lois relatives à la nouvelle délimitation des régions et

Sans majuscule, « métropole » caractérise plus largement toutes les grandes villes engagées dans les dynamiques d'expansion économique, démographique et territoriale que vise à favoriser cette loi.

1. Selon l'Insee, une unité urbaine est « une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie ».

2. Définition donnée par l'Insee de l'aire urbaine : « Un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ».

3. Des communautés urbaines prévues par la loi du 31 décembre 1966 aux communautés de communes entérinées par la loi du 6 février 1992 puis aux communautés d'agglomération suscitées par la loi du 12 juillet 1999.

à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui réduisent de 22 à 13 le nombre des régions administratives en France métropolitaine¹ pour peser dans le concert des régions européennes², cette réforme vise donc à inscrire plus fortement les territoires dans une dynamique concurrentielle à l'échelle européenne.

NÉOPRODUCTIVISME ET COMPÉTITION URBAINE PLANÉTAIRE

La liste des premiers lauréats du nouveau statut de Métropole révèle que celui-ci est en premier lieu destiné aux agglomérations les plus puissantes. Or, les Métropoles officiellement reconnues comme telles ne réunissent qu'une infime partie des communes françaises et ne concernent pas plus d'un département français sur quatre. Les villes moyennes (entre 10 000 et 100 000 habitants), les petites villes (moins de 10 000 habitants), les grands espaces périurbains et les petits bourgs ruraux en sont évidemment exclus, ce qui représente plus de la moitié de la population française. L'acte III de la décentralisation n'intègre guère mieux l'histoire et la

1. Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (renommées Grand-Est); Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (renommées Nouvelle-Aquitaine); Auvergne-Rhône-Alpes; Bourgogne-Franche-Comté; Bretagne; Centre (renommée Centre-Val-de-Loire); Corse; Île-de-France; Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (renommées Occitanie); Nord-Pas-de-Calais-Picardie (renommées Hauts-de-France); Basse et Haute-Normandie (renommées Normandie); Pays-de-la-Loire; et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

2. Auvergne-Rhône-Alpes (7,6 millions d'habitants en 2011) *vs* Catalogne (7,3 millions); Hauts-de-France (6 millions) *vs* Région flamande (6,3 millions); Grand-Est (5,5 millions) *vs* Rhénanie-Palatinat (4 millions)...

culture des territoires qu'il ne le fait de ses populations. Les nouvelles grandes régions n'ont plus grand-chose à voir avec les « pays géographiques », qui se caractérisaient par leur « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » (article 22 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire – LOADT – du 4 février 1995), alors même que ces « pays », par « leurs apports en matière de réflexion, d'ingénierie et de participation des citoyens », constituent pour certain « le lieu de la modernité territoriale »¹.

En fait, si les fusions régionales ambitionnent bien de réduire les écarts économiques et démographiques entre les régions françaises et leurs voisines – et rivales – européennes, « à l'intérieur [des régions], les disparités ne disparaissent pas »². Pas plus d'ailleurs que « la métropolisation n'abolit [...] les inégalités » ; elle ne fait au contraire que « les creuse[r] et en transforme[r] la nature »³. Que signifient alors cette inflation réglementaire et ces arbitrages pressés ? Que revêtent ces hiérarchies exclusives ? Que recouvre la mise en œuvre de processus similaires dans de nombreux pays (création, en Italie, de dix *città metropolitana*, fusion des provinces en Suède, abolition des comtés au Danemark, régionalisation au Maroc...) ? Les différents textes législatifs qui composent l'« acte III de la décentralisation » obéissent à une seule et même

1. François Taulelle, « Vers la fin des Pays ? », *L'Information géographique*, vol. 74, décembre 2010, p. 17-28 (consultable sur urlz.fr/71S2).

2. Insee, *La France et ses territoires*, Paris, 2015.

3. Philippe Estèbe, « De la banlieue à la métropole », *Revue Projet*, vol. 5, n° 312, septembre 2009, p. 40 (consultable sur urlz.fr/71S6).

logique, celle d'accélérer le virage néolibéral amorcé il y a un peu plus de trente ans avec le passage progressif de l'urbain de la planification financière à la gestion productive, puis à la destination marchande et au management entrepreneurial. L'objectif n'est autre que d'accélérer encore la *métropolisation* des territoires les plus puissants dans une perspective de réarmement de la croissance et de développement d'un néoproductivisme qui leur permettra de peser dans la compétition urbaine mondialisée. Les objectifs économiques précèdent – et donc déterminent – ici le projet de rationalisation politique et administrative promu par le découpage du territoire en grandes régions. Ce sont ces objectifs qui justifient l'intronisation en leur sein des Métropoles comme locomotives et vitrines de cette accélération.

La « métropolisation » en tant que processus a fait au cours des vingt dernières années l'objet de multiples tentatives de définition¹. Nous la considérons pour notre part comme un fait social total organisant les fondements économiques (dynamique de compétition globalisée), géographiques (processus d'attractivité différenciée) et politiques (repolarisation des pouvoirs) de la surmodernité néolibérale. Nous n'oublions pas que la *polis*, lieu du pouvoir politique souverain, ne définit pas

1. Pour n'en citer que quelques exemples, voir Stéphane Leroy, « Sémantiques de la métropolisation », *L'Espace géographique*, vol. 29, n° 1, 2000, p. 78-86 ; Michel Bassand, « Les six paramètres de la métropolisation », *Cahiers de la métropolisation*, n° 1, 2001, p. 33-39 ; Pierre Hammel, « La métropole contemporaine et ses controverses », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, n° 138, 2005, p. 393-408, ou encore Alain Bourdin, *Être métropole dans un monde incertain*, conférences Popsu, Atelier international du Grand Paris, 2017.

seulement la ville délimitée par son espace *urbain*, mais aussi le territoire qui lui est associé et sur lequel elle exerce son autorité. En outre le suffixe « pole » de métropole s'enracine aussi dans le grec *polein*, qui signifie « vendre ». Suivant cette perspective, la métropolisation peut donc être définie comme un processus de reconfiguration accélérée d'espaces vécus et des pouvoirs qui s'exercent sur eux, suivant une logique de généralisation de leur marchandisation :

Faire le Grand Paris, c'est répondre à trois objectifs. D'abord bâtir la métropole la plus attractive d'Europe en compensant nos faiblesses et en accentuant nos avantages. Avec les réformes structurelles déjà engagées comme la refonte du Code du travail, et celles à venir sur la fiscalité, sur la formation professionnelle, la France, et particulièrement Paris, améliorera son image pro-business auprès des investisseurs internationaux. Pour faire la métropole la plus attractive d'Europe, l'enjeu est aussi de développer nos avantages compétitifs grâce à des politiques territorialisées et des infrastructures stratégiques comme le Grand Paris Express. Il nous faut enfin renforcer d'autres atouts comme le tourisme d'affaires, poursuivre les mesures qualitatives comme le crédit impôt-recherche, le CICE, et encourager la croissance des *start-up*. Cela profitera à la métropole tout entière. Le deuxième objectif du Grand Paris, c'est de faire une métropole pour tous. Notre capitale est déjà l'une des plus inclusives en comparaison des autres, mais nous devons aller plus loin en favorisant les mobilités, qu'elles soient physiques ou sociales. Enfin le Grand Paris est une formidable opportunité de bâtir la ville

intelligente et durable du ^{xxi} siècle comme un modèle exportable du génie urbain de nos entreprises françaises¹.

Les conséquences concrètes de la métropolisation en termes d'aménagement et d'équipement des métropoles sont à la mesure de ces ambitions. Dans le cas du Grand Paris, cela implique par exemple 200 kilomètres de lignes souterraines d'ici 2030, « modifiant significativement l'espace francilien en reliant des pôles urbains et économiques majeurs », et 72 nouvelles gares qui permettront « de remodeler les territoires locaux ». « Tous les groupements de communes concernés » accueilleront des « projets d'accompagnement », c'est-à-dire de vastes îlots d'innovation architecturale et technologique (*clusters*) comprenant notamment « 1 million de logements supplémentaires, un parc automobile de 1 million de véhicules électriques ou encore 500 000 m² de *data centers* »²... Ces « projets d'accompagnement » concernent 23 sites dans Paris intra-muros (auxquels il faut ajouter 34 sites souterrains) et 54 sites sur le territoire de l'Île-de-France. Ils font l'objet de concours internationaux d'architecture et d'urbanisme tels que « Réinventer Paris », en 2016, puis en 2018, porté par

1. Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris, cité dans, César Armand, « Le coût du Grand Paris se situera entre 28 et 35 milliards d'euros », *La Tribune*, 6 octobre 2017 (consultable sur urlz.fr/71Sv). La Société du Grand Paris est chargée de mettre en œuvre le grand projet de métro Grand Paris Express voulu par Nicolas Sarkozy et confirmé par François Hollande. Depuis le rapport de la Cour des comptes de janvier 2018, on attend « seulement » d'Emmanuel Macron qu'il précise certains aspects du financement de ces lignes.

2. Voir Stéphane Cossé, « Élections régionales en Île-de-France. Un contexte sans précédent », *Huffington Post*, 5 octobre 2016 (consultable sur urlz.fr/726x).

la municipalité, et « Inventons la Métropole du Grand Paris », en octobre 2017, sous l'égide de la Métropole du Grand Paris. Ce dernier, qualifié de « plus grande consultation d'Europe en aménagement, urbanisme et architecture »¹, a couronné 51 lauréats et entraînera 7,2 milliards d'euros d'investissements au cours des sept prochaines années, 65 500 « emplois théoriques » sur la même période, et près d'un million de mètres carrés dédiés à l'activité économique, le tout sur 165 hectares.

Comme en conviennent avec satisfaction les observateurs impliqués, la métropolisation actuelle est donc un processus de transformation des territoires d'une ampleur inégalée². Elle s'inscrit dans une dynamique politique et économique déjà ancienne – et d'ailleurs soutenue indifféremment par tous les gouvernements depuis les années 1980 ; elle prolonge aussi, sans doute, une tradition historique de la fascination pour la puissance des grandes villes³. Quarante ans après l'enclenchement

1. www.inventonslametropolegrandparis.fr/.

2. Stéphane Cossé (par ailleurs « directeur de la mission Grand Paris d'une entreprise publique ») évoque ainsi « une transformation à venir sans précédent du territoire, qui dépasse largement les réalisations de Paul Delouvrier dans les années 1960 à l'origine de l'organisation de l'espace francilien actuel » (Stéphane Cossé, « Élections régionales en Île-de-France... », *art. cit.*).

3. « Il n'est nul besoin que Paris, capitale de la France, métropole du monde civilisé, but préféré de tous les voyageurs de loisir, renferme des manufactures et des ateliers. Que Paris ne puisse être seulement une ville du luxe, je l'accorde. Ce doit être un foyer de l'activité intellectuelle et artistique, le centre du mouvement financier et commercial du pays en même temps que le siège de son gouvernement : cela suffit à sa grandeur et à sa prospérité », rapport du baron Haussmann à Napoléon III (1857), cité in Louis Girard, *Napoléon III*, Paris, Fayard, 2002, p. 168-169.

du cycle néolibéral et l'extension de la mondialisation économique, les conditions ont cependant changé, et même les observateurs les plus sceptiques doivent bien reconnaître que le mythe de la croissance infinie – et son sacro-saint « point de PIB » – s'évapore quelque peu à l'horizon. Dans ce contexte, les villes apparaissent comme l'ultime refuge de l'accumulation du capital ou, comme le dirait David Harvey, comme les seuls espaces où peuvent encore se fixer les « rentes de monopole »¹. Dans ces conditions, elles seraient vouées à croître et à le faire rapidement. Cet impératif de survie pour l'économie capitaliste permet de prendre toute la mesure de ce que recouvrent les préceptes de « périmètre optimal », de « masse critique » et de « visibilité internationale », que la dernière réforme territoriale cherche à mettre en œuvre.

RÉARMER LA CRITIQUE RADICALE

Or, un tel « projet » politique n'a jamais fait l'objet de débats dignes de ce nom. Ses tenants et aboutissants sont toujours demeurés assez largement confinés à l'expertise juridique et aux savoirs de gouvernement, aux compétences techniques des urbanistes/aménageurs et aux intérêts privés des opérateurs marchands. Dans l'économicisme ambiant, ce projet a été soutenu par l'ensemble des partis acquis au libéralisme, et la « synthèse » actuellement au pouvoir ne fait que le renforcer². Il ne souffre donc aucune discussion de fond.

1. Voir David Harvey, « L'art de la rente. Mondialisation et marchandisation de la culture », in *Géographie de la domination*, Paris, Les prairies ordinaires, 2008, p. 23-56.

2. Dans son programme électoral, le candidat Macron prévoyait ni plus

Pour certains commentateurs autorisés, la France aurait d'ailleurs achevé sa transition d'une société rurale vers une société urbaine. Elle serait même un archipel d'aires urbaines¹, c'est-à-dire un territoire massivement urbanisé dont tous les habitants, par leurs valeurs et leurs modes de vie, pourraient se dire « urbains »². Pourquoi et, de surcroît, sur quoi discuter, dès lors que plus personne n'ose se revendiquer « rural déclinant » ou « rétrograde » des périphéries face à l'urbain triomphant ?

En fait, le débat est depuis longtemps tué dans l'œuf, la gauche gestionnaire s'étant convaincue des vertus « progressistes » de l'extension des périmètres et de la masse critique des villes. Le mythe prométhéen du productivisme urbain et de ses bienfaits en matière sociale y semble plus que jamais à l'ordre du jour, comme le montrent la liste des villes ayant accédé au rang de Métropole et l'engagement des élus dans les batailles pour l'obtention de grands aménagements : gare de transports rapides, tramway en centre ville, quartier urbain « nouvelle génération »³...

ni moins que la fusion des échelons départemental et métropolitain. Voir Michel Abhervé, « Des nouvelles de la fusion promise entre Métropoles et départements », *Alternatives économiques*, 4 février 2018 (consultable sur urlz.fr/72cB).

1. Jacques Lévy, « Les territoires ruraux seront urbains (ou ne seront pas) », conférence lors des 20^e Controverses européennes de Marciac, 10 octobre 2014.

2. Nathalie Blanc, « Villes et campagnes. Rapport de production et d'exploitation », *Territoires 2040*, n° 5, 2012, p. 123-131.

3. En 2014, dix des treize lauréats métropolitains étaient dirigés par des coalitions de gauche (PS, PC, EELV voire PG). Même chose, en 2017, pour cinq des huit nouvelles villes labellisées.

Les élections municipales de 2014 l'ont montré, l'attention et les interrogations de ces formations de gauche se focalisent sur la question des transferts de compétences entre « étages territoriaux »¹, ou sur le mode de scrutin (direct ou indirect) choisi pour l'élection des présidents de Métropole et des conseillers métropolitains². Les transferts de compétences renforceront ainsi à brève échéance les baronnies territoriales et les féodalismes locaux, accélérant par là le démantèlement des pouvoirs communaux :

Le capitalisme contemporain et ses multinationales n'ont que faire de nos préoccupations communales, départementales, régionales, voire nationales [...] Voilà pourquoi dans ce nouveau puzzle administratif, si approximatif et laborieux à première vue, la pièce décisive, appelée à donner sa réelle cohérence à l'ensemble, c'est la métropole³.

Mais cette focalisation des débats relègue dans l'ombre les effets sélectifs de la métropolisation sur les emplois et le logement, son impact sur le creusement des injustices spatiales et ses conséquences dans le domaine environnemental – à l'intérieur comme à l'extérieur des grandes villes, du fait même de leur « rayonnement ».

1. Comme en témoignent par exemple les enjeux d'une rencontre entre Emmanuel Macron et Christian Favier, le président (PCF) du Val-de-Marne. Voir Marion Kremp, « Réforme territoriale : "Rien n'est arrêté" », promet Macron à Favier », *Le Parisien*, 15 février 2018 (consultable sur urlz.fr/72do).

2. Béatrice Jérôme, « Les métropoles en quête d'une élection au suffrage universel », *Le Monde*, 20 février 2017 (consultable sur urlz.fr/71SX).

3. Dossier spécial « Métropoles et collectivités territoriales : le grand chambardement », *Contretemps*, n° 26, printemps 2015.

Cela est d'autant plus curieux que ces phénomènes sont largement documentés : niveaux de pollution de l'air en milieu urbain alarmants¹, relégation des territoires de la « France périphérique »², extension rapide des phénomènes de « gentrification »³, pour n'en donner qu'un premier aperçu.

La surenchère en matière d'infrastructures de transport, par exemple, accroît la valeur immobilière des espaces desservis, entraînant un tri accéléré des populations que le refus « social-libéral » de toute véritable maîtrise foncière, de toute mise au pas de la spéculation immobilière et de toute réglementation stricte et suivie des prix des logements – sans parler de leur réquisition – rend inévitable et de plus en plus massif. Les discours sur la nécessité de favoriser la « mixité sociale » n'y changent rien, cette dernière ne créant de solidarité que dans la connivence entre ceux qui s'en réclament. Si « l'accès social à l'offre urbaine », « la défense des services publics »

1. Jean-François Husson et Leila Aïchi, *Pollution de l'air. Le coût de l'inaction*, Sénat, rapport n° 610, 8 juillet 2015.

2. Voir Christophe Guilluy, *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Champs-Flammarion, 2014, et Christophe Guilluy, *Le crépuscule de la France d'en haut*, Paris, Flammarion, 2016.

3. « Dans son acception première, proposée au début des années 1960 par la géographe anglaise Ruth Glass (1963), la *gentrification* désigne le processus par lequel des ménages appartenant aux couches moyennes et supérieures s'installent dans des vieux quartiers populaires situés en centre-ville où dans leurs pourtours immédiats, en réhabilitant l'habitat vétuste, et en y remplaçant progressivement les anciens habitants ». Jean-Yves Authier et Catherine Bidou-Zachariasen, « Éditorial. La question de la gentrification urbaine », *Espaces et sociétés*, vol. 132-133, n° 1, 2008. Voir aussi Marie Chabrol, Anaïs Collet, Matthieu Giroud, Lydie Launay, Max Rousseau et Hovig Ter Minassian, *Gentrifications*, Paris, Amsterdam, 2016.

ou « l'amélioration des conditions de logement » justifient l'adhésion de cette gauche aux stratégies équi-pementières, les populations concernées, elles, sont loin d'en être dupes¹. Or, il nous semble, précisément, que c'est en prenant au sérieux les expériences vécues de la métropolisation et en suivant attentivement les formes de résistance sur lesquelles elles débouchent de plus en plus souvent qu'on pourra énoncer une critique réelle de la totalité idéologique et sociale dont les métropoles sont le lit.

LES TROIS ACTES D'UNE AUTRE PIÈCE

Le pouvoir actuel ne se définit pas par ses institutions politiques mais par ses infrastructures. Il est architectural plus que représentatif. Il agence des espaces, il administre des choses, il gouverne des hommes. Contre ce pouvoir très matériel, il est devenu sans conséquence de se tourner vers les symboles représentatifs. C'est du côté de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire, du design des réseaux qu'il faut regarder pour comprendre ce à quoi nous avons affaire².

La transformation de plus en plus brutale des territoires et des grandes villes sous l'impulsion du capitalisme tardif,

1. « C'est un jeune d'une cité du Val-de-Marne qui lance : "Paris a été rachetée par les Qataris. On a compris. Les Parisiens vont venir chez nous et on sera obligé d'aller en Seine-et-Marne". C'est un habitant du même département qui dit : "Avec l'arrivée du nouveau métro, les prix vont monter. On va être obligé de partir" », Frédéric Gilli, « Le Grand Paris ne peut se faire sans les habitants », *La Gazette*, 25 octobre 2017 (consultable sur urlz.fr/71Tf).

2. Jean-Baptiste Vidalou, *Être forêt. Habiter des territoires en lutte*, Paris, Zones, 2017, p. 7.

la collusion entre élus, experts et acteurs privés autour du sacro-saint principe de croissance, les inégalités sociales et la catastrophe écologique inhérentes à ce processus exigent un travail de remise à plat des enjeux de la métropolisation. Face aux trois actes de la décentralisation, l'écriture d'une autre pièce s'impose, celle de la reprise de la critique, que nous pourrions décomposer elle aussi en trois actes.

Il s'agira, dans le premier, de revenir sur les mécanismes fondamentaux du néolibéralisme urbain : de Paris à Marseille, de Lyon à Bordeaux, de Toulouse à Lille, de Strasbourg à Grenoble, de Montpellier à Rennes, les mêmes recettes sont mises en œuvre, empruntées aux villes-mondes de la compétition urbaine planétaire. Pour croître et grossir, la grande ville doit favoriser l'accélération des mouvements et des flux qu'elle polarise ; il lui faut attirer l'attention des investisseurs et des populations « dynamiques » par la mise en récit de « leur » territoire et de ses « atouts » ; ce faisant, elle doit organiser ses pouvoirs et son fonctionnement comme n'importe quelle autre firme. Il s'agira donc ici d'explorer les contours du modèle économique des métropoles et l'évolution des politiques urbaines afin de se donner les moyens d'appréhender les nouveaux visages sociaux, spatiaux et écologiques d'une urbanisation définie comme seul avenir commun possible.

Car ces nouveaux visages des métropoles ont commencé à se dessiner il y a plusieurs années et leurs effets sont déjà largement perceptibles, en dépit des silences politiques et des non-dits de la recherche académique sur le sujet. Comme on le montrera dans le deuxième acte, ils sont

à la fois internes, se traduisant notamment par des phénomènes d'exclusion sociale et de ségrégation spatiale, et externes, où ils consistent principalement dans la relégation et la délégitimation brutales des « périphéries ». Sur le plan des expériences vécues, la métropolisation produit des réactions qui, à l'instar de la mobilisation des Gilets jaunes, contredisent durement le credo du « tous urbains » véhiculé par les instances officielles : des corps en souffrance, des imaginaires sociaux de plus en plus rétifs à la grande ville, une tendance au repeuplement des campagnes où le bien-être est inversement proportionnel au taux de concentration urbaine, et l'accroissement d'un phénomène négligé, celui des villes en décroissance.

Or, ces réactions tendent de plus en plus à déboucher sur des formes de résistance contre les mutations radicales imposées à tous les lieux de vie. Cet exercice de reprise de la critique devra donc passer, dans un troisième et dernier acte, par un retour sur l'action engagée par nombre de mobilisations et d'initiatives qui interrogent le bien-fondé du modèle de l'urbain généralisé. Parce qu'elles ne sont pas dupes des mots et des symboles de la domination métropolitaine, ces résistances tendent à s'inscrire dans les brèches de la métropolisation – au-dedans et, plus encore, au-dehors des grandes villes –, en s'efforçant de mettre en gestes et en actes des façons différentes d'*habiter* lieux et territoires. À travers la lutte contre les travaux d'aménagement, la réinvention de pratiques de coopération, la réappropriation de savoirs et de savoir-faire vernaculaires et le souci de ménager les lieux où elles s'inscrivent, ces mobilisations aux formes très diverses s'emploient à dynamiter les imaginaires

capitalistes de la ville, tout en fabriquant les communs d'une biopolitique de la transformation de notre rapport au monde par les pratiques ordinaires. Elles portent ainsi en elles un horizon socioécologique et un déjà-là politique en rupture avec ces métropoles barbares – ou avec ces métropoles dont elles sont les barbares¹ – et leurs promesses de surmodernité².

1. Selon qu'on prenne le mot « barbare » dans son sens commun (brutal, inculte, violent, inhumain...) ou dans son sens premier (étranger aux usages et à la langue de ceux qui se perçoivent comme incarnant la civilisation).

2. Voir Marc Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

**RESSORTS DU
NÉOLIBÉRALISME
URBAIN**

LA GRANDE VILLE POUR CROÎTRE ET GROSSIR : LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DU CAPITALISME ———

ASPIRATION AUX FONCTIONS D'ENTRAÎNEMENT ÉCONOMIQUE ET DE COMMANDEMENT POLITIQUE

Le XIX^e siècle fut celui des empires, le XX^e celui des États-nations. Le XXI^e siècle sera-t-il celui des villes ? En France comme ailleurs, les grandes villes se sont affirmées au cours des quatre dernières décennies comme des acteurs politiques de premier plan¹. Au point de faire dire à certains que l'une des révolutions invisibles de notre temps est la prise de pouvoir des grandes villes sur le territoire², qu'elle mettrait « à l'épreuve de la mondialisation ». Les villes disposent en effet aujourd'hui de moyens économiques tout à fait considérables, suite aux différents actes de la décentralisation. En 2014, les dix premières d'entre elles représentaient un budget cumulé de 14 milliards d'euros, pour une population communale

1. Voir Gilles Pinson, *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2009.

2. Sibylle Vincendon, « Philippe Estèbe : “Les grandes villes sont en train de prendre le pouvoir sur le territoire” », *Libération*, 8 mai 2015 (consultable sur [huit.re/y2-tp1fB](http:// huit.re/y2-tp1fB)).

de 6,5 millions d'habitants. À la même date, la totalité des 23 régions métropolitaines de l'époque avaient un budget cumulé de 26 milliards d'euros.

Or, le dispositif de Métropole manifeste la volonté de rendre l'organisation du gouvernement des villes et des pouvoirs urbains encore plus puissante : à nouveaux regroupements communaux nouveaux périmètres, à nouveaux acteurs nouvelles compétences. La prétention au statut de Métropole n'est pas seulement affaire de peuplement, même si le but est bien aussi de rivaliser par ce biais avec les grands ensembles urbains que sont Berlin, Madrid, Rome, Munich, Barcelone, Milan, Manchester ou Hambourg. Une métropole, ce sont d'abord des fonctions d'entraînement économique et de commandement politique¹. Le processus de « métropolisation » caractérise en effet un phénomène de formation ou de renforcement des pouvoirs de certaines villes par la concentration des fonctions de commandement (à travers l'installation des sièges de grandes entreprises, par exemple) et de communication (aéroports ou interconnexions ferroviaires aux multiples liaisons intérieures et internationales), et par la « polarisation » des fonctions économiques (places boursières et organismes bancaires, marché de l'emploi de « haut niveau » et marché segmenté de consommation). Le terme de métropolisation s'applique désormais partout dans le monde pour rendre compte de l'influence des grandes villes, dont l'avantage comparatif serait leur capacité à articuler ces ressources et ces secteurs² :

1. Voir Pierre Veltz, *Mondialisation, villes, territoires*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

2. Voir Ludovic Halbert, *L'avantage métropolitain*, Paris, Presses univer-

L'expansion massive des transactions financières internationales, l'intégration des marchés de valeur dans un réseau mondial et la croissance des marchés internationaux pour les prestations de services sont devenues parties intégrantes des fondements économiques des grandes cités¹.

Tous les classements nationaux ou internationaux des métropoles par des organismes-conseils mettent l'accent sur ces qualifications, où figurent quelques attracteurs phare de l'entraînement économique et du commandement politique : centres et palais des congrès ; grands stades et équipements hôteliers de haut standing ; musées et grandes salles de spectacles, patrimoines classés, pour l'évènementiel et le culturel ; universités, centres de recherches de la *world-class university* et ses talents, *clusters* et grappes d'innovation technologique (le tout désormais de plus en plus souvent rattaché aux nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives – NBIC), pour la recherche-développement.

Le territoire métropolitain ne résulte donc pas d'une simple extension de la ville, comme cela est parfois doctement énoncé², mais participe d'abord d'une reconfiguration spatiale indissociable de la réorganisation des filières économiques dans un contexte marqué par

sitaires de France, 2010.

1. Saskia Sassen, *The Global City : New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 1991, p. 272.

2. Voir l'entrée « Métropole », in Françoise Choay et Pierre Merlin (dir.), *Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2015, qui définit notamment celle-ci comme une « aire urbaine qui étend son rayonnement en réunissant les différents fragments, sociaux ou spatiaux, qui la constituent ».

un capitalisme globalisé et financiarisé. Depuis 2002, en France, l'Insee use ainsi de la notion d'« emplois métropolitains » pour désigner les personnes travaillant dans une des cinq fonctions identifiées comme métropolitaines : la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises, la gestion, ainsi que la culture et les loisirs¹. Cette reconnaissance d'emplois « stratégiques » a été officialisée dès 2000 par l'agenda de Lisbonne. Selon ces critères, on distingue à l'échelle mondiale les métropoles internationales, nationales et régionales.

Au nombre de 150 à travers le monde, les métropoles dites internationales sont toutes de très grandes agglomérations. Plus ou moins historiques (et souvent moins si l'on en juge par les villes champignons du Golfe et de Chine), elles accueillent au moins 3 millions d'habitants, et celles qui en comptent plus de 10 millions se voient attribuer par l'ONU le titre de « mégapoles » (au nombre de 24 en 2011, elles devraient être 50 d'ici 2050). Quelques-unes sont appelées « villes-monde » historiques², d'autres « villes mondiales »³ ou « villes globales »⁴ lorsqu'elles concentrent de nombreux sièges de multinationales et des activités tertiaires à forte valeur ajoutée (publicité, conseil juridique, finance...). Certains

1. Voir Insee, « Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines », 2009 (consultable sur urlz.fr/6U1i).

2. Voir Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. xve-xviii^e siècle*, tome 1, *Les structures du quotidien. Le possible et l'impossible*, Paris, Armand Colin, 1979.

3. Peter Hall, *Les villes mondiales*, Paris, Hachette, 1966.

4. Saskia Sassen, *The Global City. New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

les qualifient de « mégalopoles »¹ quand elles forment jusqu'à la démesure de vastes régions urbaines réunissant plusieurs agglomérations et des dizaines de millions de personnes (les mégapoles nord et sud-américaines, asiatiques...)².

Quant aux critères de définition des métropoles dites nationales et régionales, plus instables, ils empruntent pour beaucoup à cette notion de « villes-monde ». Le statut de métropole nationale concerne surtout les rares capitales qui ne jouissent pas encore d'un statut international, ainsi que les grands pôles urbains ayant une capacité d'entraînement économique et d'organisation politique qui les relie (avec leur *hinterland*) aux espaces transnationaux et continentaux. À l'échelle des fonctionnements régionaux, le terme de « métropole » fait aussi souvent florès, qu'il vise « communicationnellement » à faire « rayonner » les spécialités ou savoir-faire propres des villes (Strasbourg, « métropole européenne », par exemple) ou simplement à exprimer la gestion « efficace » et proportionnée de certaines fonctions extensives de l'urbain grandissant (par exemple, la régie des Transports métropolitains de Barcelone – TMB).

Au final, si le terme de métropole caractérise une grande diversité de situations urbaines à travers le monde, il qualifie d'abord de grands complexes urbains dont la force d'agglomération repose sur un régime d'attrac-

1. Jean Gottmann, *Megalopolis. The Urbanized Northeastern Seaboard of the United States*, New York, Twentieth Century Fund, 1961.

2. Notons d'ores et déjà que ces mégacités sont aussi les foyers d'une précarité grandissante. Voir Mike Davis, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte, 2007.

tivité soutenu par le rayonnement économique et le commandement politique. Toutes les métropoles se calquent peu ou prou sur le modèle des villes-monde, avec des effets notables sur la géographie sociale dans les économies « avancées », mais fort peu de nuances quelle que soit l'organisation politique des États-nations et des collectivités. Au contraire même, si l'on en juge par l'augmentation généralisée de leur richesse, indifférente au régime politique des États-nations dont elles relèvent¹. Or, au début des années 2000, honte suprême, dans cette géographie des places qui comptent, aucune grande agglomération française autre que Paris (ville globale) et, plus rarement, Lyon², ne figurait dans le top 50 des classements internationaux³. Rome ne s'est pas faite en un jour, mais que faire pour rattraper ce retard ? Tel est l'objectif de la réforme territoriale : faire enfin de nos grandes villes les locomotives d'un rebond économique paré de toutes les vertus⁴. Comment ? En les convertissant à la mondialisation et au néolibéralisme urbain.

1. Parmi les cabinets internationaux pourvoyeurs de classements mais aussi de bénéfices pour leurs clientes que sont les multinationales, voir l'étude et l'animation proposées par McKinsey Global Institute pour explorer la croissance et la puissance économiques des villes globales en 2025 (consultable sur uit.re/u83DA5Sy).

2. La ville de Lyon a inscrit pour la première fois en 1984, dans son schéma directeur, l'objectif de mettre en place une stratégie de métropole internationale.

3. Voir Céline Rozenblat et Patricia Cicille, *Les villes européennes. Éléments de comparaison*, Paris, La Documentation Française, Datar, 2003.

4. « La France n'a pas de pétrole... Mais elle a des métropoles », écrit Philippe Mabillet dans *La Tribune*, 5 avril 2017 (consultable sur urlz.fr/6U26).

LE MODÈLE DE LA VILLE-MONDE

Jusqu'au tournant des années 1970, le secteur industriel était largement concentré dans les villes et leurs faubourgs. Le capital privé, encore souvent familial, y était immobilisé dans les ateliers de fabrication et les usines d'assemblage. Le profit était globalement assuré par les marchés intérieurs, auxquels étaient destinés les produits de première ou de seconde nécessité que le fordisme tout-puissant et les signifiants sociaux de la consommation de masse entraînaient vers la standardisation¹.

La propriété privée et familiale des moyens de production était détenue, avant tout, à l'échelle des espaces régionaux et nationaux. Le « compromis fordiste » avait progressivement donné du pouvoir à la classe ouvrière, en compensation de la généralisation du salariat et du taylorisme. Quelques luttes mémorables avaient mis les salariés en situation de force dans les négociations, notamment dans un après-guerre marqué par la puissance syndicale, les négociations salariales et le droit du travail.

Dans ce cadre industriel national, les pouvoirs urbains avaient développé des compétences et des types d'intervention spécifiques, prenant en charge des secteurs indispensables à la vie des usines mais pas assez rentables pour le capital : transports, logement, école, loisirs... Les politiques municipales fournissaient une partie du « salaire social » de la main-d'œuvre et participaient activement d'une société divisée en classes, définies par la question de la propriété des facteurs de production.

1. Jean Baudrillard, *La société de consommation*, Paris, Denoël, 1970.

C'était notamment la période des banlieues rouges, de l'organisation des services urbains de proximité et de l'implantation durable du communisme municipal.

La fin des années 1970 a vu s'opérer un tournant définitif, caractérisé par l'accélération rapide de la globalisation économique du fait des crises d'accumulation du capital et des craintes suscitées par les révoltes sociales et l'indépendance coloniale. Dans les pays industrialisés, les premières grandes délocalisations visèrent à réassurer les taux de profit. Or, cette globalisation requérait quelque flexibilité (notamment celle des droits du travail) pour conquérir de nouvelles ressources, permettre l'ouverture de nouveaux marchés et répondre aux aspirations croissantes à la consommation liées à la « mondialisation ». Entérinant cet « ensemble de processus touchant à la transformation spatiale des relations sociales et des transactions – en termes d'extension, d'intensité, de vélocité et d'impact – générant des flux transcontinentaux et interrégionaux et des réseaux d'interactions et de pouvoir »¹, des pans entiers de la production industrielle ont ainsi été « restructurés » et redistribués dans l'espace global de la concurrence qui repose souvent sur une main-d'œuvre docile et des salaires indécents. C'est l'Empire².

Ce faisant, les États des pays dits « développés » ont vu leurs actifs et certaines bases de la redistribution nationale fondre rapidement du fait de la fluidité (voire de la fuite) du capital. C'est la période du gonflement des paradis fiscaux hébergeant les survaleurs. C'est surtout la

1. David Held, Anthony G. McGrew, *Globalization Theory. Approaches and Controversies*, Cambridge, Polity Press, 2007, p. 12.

2. Voir Michael Hardt et Antonio Negri, *Empire*, Paris, Exils, 2000.

période du tournant libéral et de la participation active de ces mêmes États à la transformation des sociétés, avec le passage de politiques keynésiennes de croissance de la demande à des politiques d'offres pour soutenir l'indispensable « compétitivité ».

Suivant les doctrines du Fonds monétaire international (FMI) et des États qui le dominent, les pays « en voie de développement » ont alors été contraints d'obéir à cette logique au nom des fameux programmes d'ajustement structurel¹. Dévaluations et privatisations, levée des barrières douanières à l'importation et arrêt des subventions alimentaires, abaissement des coûts dans les secteurs de la santé et de l'éducation, etc. ont violemment fragilisé les conditions de vie de centaines de millions d'urbains, fabriquant des bidonvilles et maltraitant les corps, principalement celui des femmes, « forcées de travailler encore plus dur aussi bien à la maison qu'à l'extérieur pour compenser les coupes dans les dépenses sociales et la chute du revenu des hommes »².

Ce fut l'œuvre de la contre-révolution néolibérale et de sa thérapie de choc, dont le laboratoire expérimental fut le Chili de Pinochet (aiguillé par les économistes Milton Friedman, Friedrich von Hayek et leurs *Chicago boys*), puis la Bolivie de Víctor Paz Estenssoro (épaulé par l'économiste Jeffrey Sachs)³. Le test jugé concluant, cette contre-révolution fut ensuite mise en œuvre à une toute autre échelle, dans l'Angleterre de Margaret

1. Voir Joseph E. Stiglitz, *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002.

2. Mike Davis, *Le pire des mondes possibles*, op. cit., p. 163.

3. Voir Naomi Klein, *La stratégie du choc. Montée d'un capitalisme du désastre*, Arles, Actes Sud, 2008.

Thatcher et les États-Unis de Ronald Reagan à partir du début des années 1980. Un peu plus tard, à l'orée des années 1990, ces méthodes ont aussi bien servi de cheval de Troie pour les politiques extérieures néocoloniales (dans tous les régimes dits « post-autoritaires » de l'ajustement structurel, devenues de douces tyrannies ou des « démocraties ») qu'inspiré le social-libéralisme des partis socio-démocrates dans le monde « occidental » (Espagne, Allemagne... et France).

En France, dans le domaine de l'aménagement du territoire, les politiques de keynésianisme spatial suivent et nourrissent très directement cette évolution. Non sans quelques contrariétés. Visant historiquement un équilibre par la répartition des activités et des emplois selon une division spatiale du travail (qui a justifié la création des métropoles d'équilibre ou encore des villes nouvelles, dans les années 1960), elles ont cédé peu à peu la place à la concurrence entre territoires pour gagner des parts dans les marchés (trans)nationaux. On est ainsi sorti de la régulation croisée et séculaire, et de la souveraineté nationale assurée par les valeurs « cardinales » de l'intégration territoriale (notamment celle de l'égalité) pour assister à l'avènement d'autres pouvoirs inscrits dans la compétition spatiale au nom de l'équité : ceux des (grandes) villes.

La mondialisation apparaît ainsi comme un « maillage géographiquement articulé d'activités et de relations capitalistes »¹ dont les villes, surtout les grandes, sont le principal creuset. Offrant un terrain d'expérimentation

1. David Harvey (2001), *Géographie de la domination*, *op. cit.*, p. 41.